

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 15 septembre 2016
Heure 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G

PRÉSENCES – 109 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 31.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Vincent Bibeau propose *Samaël Beaudoin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2016
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Bilan local des négociations
 - 5.1 Plénière
 - 5.2 Décision à prendre
6. Assurances (consultation) : choix de l'assureur et renouvellement
 - 6.1 Décision à prendre
7. Comité d'action et de concertation en environnement – déclaration de principes
8. Élections
 - 8.1 Représentant au Conseil d'administration (1 poste vacant)
 - 8.2 Comité de toponymie (1 poste vacant)
 - 8.3 Comité d'action et de concertation en environnement (1 poste vacant)
9. Informations
 - 9.1 Consultation de la ministre David
10. Questions diverses

Proposée par Vincent Bibeau
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2016

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Claude Maryse Lebeuf
Appuyée par Denise Poirier
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 3

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 18 mai 2016 et dont les noms suivent : *Élaine Després* (Français et lettres), *Guylaine Tardif* (TAJ), *Ghislain Langlois* (Génie civil), *Patricia Dufour* (Graphisme), *Caroline Demers* (Radio-oncologie) et *Nicolas Paquin* (Mathématiques).

Proposée par Chantal Racine
Appuyée par Claude Maryse Lebeuf
Adoptée à l'unanimité

5. BILAN LOCAL DES NÉGOCIATIONS

Josée Déziel expose les suites des négociations et de la signature de la convention collective. À certains égards, le « clause à clause » ne reflète pas l'entente de principe.

Pour ce qui est des étudiants en situation de handicap (EESH), ces ressources seront utilisées pour ouvrir des postes à Ahuntsic, ce qui serait le cas dans uniquement six collèges de la FNEEQ.

Alain Long présente les aspects relatifs au bilan local des négociations. Il fait part à l'assemblée des objectifs de ce bilan local critique afin de tenter d'améliorer les choses en prévision des prochaines négociations.

Thomas Dussert fait état du contexte des négociations (lutte à l'austérité, lutte sociale à la défense des services publics, large mobilisation, front commun fort, vote de grève important). Il souligne ensuite la force de la mobilisation locale. L'automne s'est ensuite refroidi, le volet « lutte à l'austérité » a écopé (abandon du volet de la lutte à l'austérité).

Alain Long fait état de carences démocratiques qui ont teinté les négociations (consultation déficiente de la base, information déficiente, syndicalisme d'appareil, problèmes de communication). Il dénonce ensuite des amalgames inacceptables (ajout de la relativité salariale, rangement 23 conditionnel à l'acceptation des ententes de principe et ressources destinées aux EESH présentées comme des gains). Il souligne ensuite l'abandon d'objectifs prioritaires, notamment les demandes relatives aux précaires. Il précise aussi que plusieurs matières sont reléguées au local, ce qui désavantage certains syndicats qui n'ont ni les outils ni le rapport de force pour mener à terme ces négociations de manière satisfaisante.

Des pistes pour l'avenir sont ensuite évoquées : davantage de solidarité, plus de démocratie dans les instances, formations militantes, meilleur arrimage avec les luttes sociales, etc.

5.1 Plénière

Recommandation 4

Il est proposé de tenir une discussion en plénière d'une durée de 20 minutes.

Proposée par Raphaël Rebelo
Appuyée par Mohan Atroum
Adoptée à l'unanimité

La plénière est ouverte à 15 h 25.

5.2 Décision à prendre

Recommandation 5

Considérant les recommandations adoptées lors de l'assemblée générale du 11 février 2016 ;

Considérant l'état des lieux présenté par l'exécutif suite, notamment, à son analyse des réflexions partagées lors de la journée du 27 mai 2016 ;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour rédiger un bilan local critique de la négociation à

transmettre à la FNEEQ avant le 3 octobre 2016 ;

Que ce bilan fasse état des recommandations que nous estimons susceptibles d'améliorer la démocratie syndicale afin d'augmenter l'implication des assemblées générales et notre rapport de force lors de la prochaine négociation, notamment :

- que le Regroupement se dote de règles de consultation plus contraignantes, particulièrement en ce qui concerne l'abandon de demandes ;
- que les réunions soient présidées par une personne qui n'est pas un membre du personnel politique de la FNEEQ ;
- que, dans l'éventualité d'un front commun lors de la prochaine négociation, soit considérée la pertinence de décentraliser les décisions sur les moyens de pression lourds, notamment afin que ceux-ci puissent se déployer davantage de façon asymétrique ;
- qu'une réflexion soit menée sur le rôle des délégués et des représentants politiques à tous les niveaux de l'appareil syndical de sorte que ceux-ci conservent en tout temps l'indépendance et le regard critique nécessaires pour défendre au mieux les intérêts de ceux qu'ils représentent dans le difficile exercice de recherche de compromis qui caractérise toute négociation.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Raphaël Rebelo

Un amendement est proposé :

Remplacer le troisième paragraphe par le suivant :

- que les décisions sur les moyens de pression lourds soient décentralisées et que ceux-ci puissent se déployer de façon asymétrique;

Proposé par Raphaël Rebelo
Appuyé par Joan Sénéchal

Sur l'amendement, le vote est demandé.

L'amendement est adopté à la majorité.

Le vote n'étant pas demandé sur la proposition telle qu'amendée, elle est adoptée à l'**unanimité**.

Recommandation 6

Que l'assemblée générale du SPECA mandate le Conseil exécutif afin qu'il :

- informe la FNEEQ et la CSN de nos critiques sur les stratégies de communication utilisées lors de la dernière négociation, notamment notre consternation au sujet des sorties publiques des membres de l'exécutif de la CSN concernant le projet d'entente de principe du 21 décembre 2015 ;
- propose à la FNEEQ et à la CSN de mener une réflexion sur les rapports des représentants politiques avec les médias, notamment en ce qui a trait à leur impact potentiel sur la mobilisation et sur l'atteinte des objectifs de négociation ;
- maintienne ou crée des alliances avec les syndicats du Collège, avec les syndicats en éducation et avec les syndicats et groupes communautaires, tant dans le but de préparer la prochaine ronde de négociation que de rester prêt à faire face à toute attaque aux services publics d'ici là ;
- qu'il diffuse son bilan local le plus largement possible en cherchant des appuis.

Proposée par Kim Riverin
Appuyée par Clément Duguay

Un amendement est proposé:

Ajouter le paragraphe suivant :

- conçoive les modalités de transfert de ressources du sommet vers la base, modalités à être proposées lors d'une prochaine assemblée générale et éventuellement à la FNEEQ et à la CSN.

Proposé par Philippe Boudreau
Appuyé par Raphaël Rebelo

Le vote est demandé.

Constatant le nombre élevé d'abstentions, le président invite l'assemblée à rouvrir le débat.

Le vote est à nouveau demandé, l'amendement est battu à majorité.

Le vote n'étant pas demandé sur la proposition initiale, elle est **adoptée à l'unanimité**.

Alain Long invite les membres à compléter le sondage en ligne relatif au bilan des négociations.

6. ASSURANCES (CONSULTATION) : CHOIX DE L'ASSUREUR ET RENOUVELLEMENT

Nicola Grenon fait état d'une réunion du RSA lors de laquelle les résultats des appels d'offres ont été présentés. Cinq compagnies d'assurance étaient en lice pour soumissionner.

Le choix s'est arrêté sur La Capitale, l'assureur actuel, tel que révélé par les résultats des grilles d'évaluation. Plusieurs avantages ont été obtenus (réduction des frais administratifs, économies pour 2017, structure de prix garantie pour une période de 4 à 7 ans, obtention d'une carte à paiement direct, période d'adhésion sans preuve d'assurabilité lors de la prise d'assurance-vie, rabais associés à l'assurance automobile et habitation et mise en place d'un nouveau service informatique).

6.1 Décision à prendre

Recommandation 7

Que le SPECA accepte la recommandation du CFARR quant au choix de *La Capitale* comme assureur.

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Renée Brideau
Adoptée à l'unanimité

Le décompte du nombre total de participants au vote étant requis, le vote est demandé.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS : 0

Nicola Grenon fait état des modalités relatives au renouvellement 2017 (retrait des frais de chiropractie du module A et base de remboursement sur le prix du médicament générique). Un tableau de l'historique des taux est présenté (module A : augmentation de 2,9 %, module B : 4,9 % et module C : 4,9 %).

Recommandation 8

Que le SPECA accepte la recommandation du CFARR pour les taux de renouvellement 2017. Ces taux tiennent compte du pourcentage de remboursement RAMQ des médicaments originaux sur la base du coût des médicaments génériques pour tous les modules.

Proposée par Julie Cloutier
Appuyée par Claude Maryse Lebeuf
Adoptée à l'unanimité

7. COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT – DÉCLARATION DE PRINCIPES

Claude Maryse Lebeuf présente la déclaration de principes à titre de porte-parole du CACE en compagnie de Mathieu Brière-Provencher. Il s'agit d'un dépôt, pour adoption lors de la prochaine assemblée générale.

Un bref historique est exposé (plan d'action environnemental adopté il y a dix ans).

Plusieurs raisons militent en faveur de l'adoption d'une telle déclaration sont exposées dont le contexte actuel d'austérité, qui a un impact sur les engagements institutionnels. La déclaration prône une volonté d'être davantage interventionnistes en matière d'environnement.

Claude Maryse Lebeuf fait la lecture de la déclaration de principes proposée et elle suggère également la création d'un comité élargi.

Alain Long invite ceux qui souhaitent faire des modifications à la déclaration à les transmettre au comité et il pourra en être débattu lors de la prochaine assemblée.

8. ÉLECTIONS

8.1 Représentant au Conseil d'administration (1 poste vacant)

Louis Fortier propose *Alain Forget*. Il accepte et est élu par acclamation.

8.2 Comité de toponymie (1 poste vacant)

Nicola Grenon propose *Fabien Ménard*. Il accepte et est élu par acclamation.

8.3 Comité d'action et de concertation en environnement (1 poste vacant)

Isabelle Héroux propose *Douce Michaud*. Elle accepte et est élue par acclamation.

9. INFORMATIONS

9.1 Consultation de la ministre

Ce point a été présenté par Sophie Crevier avant l'ouverture de l'assemblée.

10. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16 h 55.

Adopté le : _____

Alain Long, Président

Sophie Crevier, Secrétaire